

Appel d'offres ouvert

Fourniture et livraison de repas en liaison froide

ACTE D'ENGAGEMENT

POUVOIR ADJUDICATEUR :

Communauté de Communes des Pays d'Oise et d'Halatte
1 rue d'Halatte
B.P. 20255
60722 Pont-Sainte-Maxence Cedex

COMPTABLE PUBLIC ASSIGNATAIRE DES PAIEMENTS :

Le trésorier de Pont Sainte Maxence
Le trésorier de Liancourt

ACTE D'ENGAGEMENT

ARTICLE 1 : CONTRACTANT

Je soussigné (~~nous soussignés~~) :

BENOIT DRILLON

Directeur Général Délégué

agissant pour mon propre compte

agissant pour le compte de la société ELRES sous son nom commercial ELIOR

agissant en tant que mandataire

du groupement solidaire

du groupement conjoint

Contractants suivants :

.....
.....
.....
.....
.....

dont le siège social est situé : Tour Egée, 11, allée de l'Arche

92032 PARIS LA DEFENSE

N° téléphone : 01.71.06.70.00

E-mail :

Immatriculée à l'INSEE : 662 025 196

Numéro d'identité entreprise SIREN ou SIRET : 662 025 196 603 47

Code d'activité économique principal APE : 56 29 B

N° d'inscription au registre du commerce : 662 025 196 NANTERRE

M'ENGAGE ou ~~**NOUS ENGAGEONS**~~ (*raier la mention inutile*) sans réserve, conformément aux stipulations des documents visés ci-dessous, à exécuter les prestations dans les conditions définies dans les pièces du marché.

M'ENGAGE ou ~~**J'ENGAGE**~~ le groupement dont je suis le mandataire, sur la base de mon offre ou de l'offre du groupement (*raier les mentions inutiles*), exprimée en euros.

J'affirme ou ~~**nous affirmons**~~ (*raier la mention inutile*), sous peine de résiliation du marché à **mes** ou ~~**nos**~~ (*raier la mention inutile*) torts exclusifs, que le titulaire ne tombe pas sous le coup d'une interdiction découlant :

- de l'article 45 de l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015,
- de dispositions équivalentes prononcées dans d'autres pays.

Le candidat déclare :

- Avoir pris connaissance du Cahier des Clauses Administratives Particulières (CCAP) et des documents qui y sont mentionnés,
- Avoir remis une attestation sur l'honneur que le travail sera réalisé avec des salariés employés régulièrement au regard des articles L 143.3, L 143.5 et L 620.3 du Code du Travail, ou des règles équivalentes dans les pays auxquels ils sont rattachés.

L'offre ainsi présentée lie toutefois le soumissionnaire que si son acceptation lui est notifiée dans un délai de cent quatre vingt jours à compter de la date limite de remise des offres fixée par le Règlement de Consultation.

ARTICLE 2 : PRIX

Le marché sera rémunéré en application des prix unitaires suivants :

Type	Prix pour 1 menu
Menu de 3 à 6 ans2.00..... € HT
2.11..... € TTC
Menu de 7 à 12 ans2.24..... € HT
2.36..... € TTC
Pique-nique2.65..... € HT
2.80..... € TTC
Menu adulte2.82..... € HT
2.97..... € TTC
Goûters1.65..... € HT
	... 1.74..... € TTC
Pain0.25..... € HT
0.26..... € TTC

ARTICLE 3 : DELAIS DE LIVRAISON

Les conditions de livraison seront déterminées au cas par cas avec chaque membre du groupement lors de la réunion de démarrage que le prestataire organisera avec chacun des membres. Le prestataire devra s'adapter aux demandes des membres. Les décisions prises lors de cette réunion sont signées et deviennent une annexe contractuelle du présent acte d'engagement.

ARTICLE 4 : DUREE

Le présent marché prend effet à compter du 1^{er} janvier 2018 jusqu'au 31 août 2019.

Il sera reconduit tacitement par périodes de douze mois : du 1^{er} septembre 2019 au 31 août 2020 puis du 1^{er} septembre 2020 au 31 août 2021.

La non reconduction éventuelle devra être réalisée par l'une ou l'autre des parties par courrier recommandé avec accusé de réception dans un délai de trois mois maximum avant le 1^{er} septembre de l'année en cours. Un ou plusieurs membres du groupement peuvent décider de ne pas reconduire sans que cela n'impacte les autres membres du groupement qui souhaiteraient continuer.

A NOTER : seule la CCPOH émettra des bons de commandes sur la période du 1^{er} janvier 2018 au

31 août 2018 puis, l'ensemble des membres du groupement commanderont à compter du 1^{er} septembre 2018.

ARTICLE 5 : PAIEMENT

Le soumissionnaire doit impérativement fournir un RIB.

Le pouvoir adjudicateur se libérera des sommes dues au titre du présent marché en faisant porter le montant du crédit

- Du compte ouvert au nom de : ELRES (SAS)
- BIC / IBAN : BSUIFRPP / FR76 3148 9000 1000 2337 1471 047

ARTICLE 6 : SIGNATURE DU SOUMISSIONNAIRE

La signature du présent acte d'engagement emporte adhésion à l'ensemble des clauses du document de consultation des entreprises et de tout document auquel il fait référence.


Fait en un seul original

A Paris La Défense, Le 18 septembre 2017

*Mention(s) manuscrite(s)
« Lu et approuvé »
Signature(s) de l'(des) entrepreneur(s)*

elior 

Direction du Développement
Tour Égée
11, allée de l'Arche
92032 Paris La Défense Cedex
Tél. 01 71 06 70 00

Lu et approuvé


ARTICLE 7 : REPONSE DU POUVOIR ADJUDICATEUR

Est acceptée la présente offre et vaut engagement pour :

- Le marché public de fourniture et livraison de repas en liaison froide**

A Pont-Sainte-Maxence, le

Le coordonnateur du groupement de commandes,

Christian MASSAUX

Président de la Communauté de Communes des Pays d'Oise et d'Halatte

La notification transforme le projet de marché en marché et le candidat en titulaire. Elle consiste en la remise d'une photocopie conforme de l'acte d'engagement au titulaire. Cette remise peut être opérée par lettre recommandée avec accusée de réception. Dans ce cas, indiquer ci-dessous la date de l'avis de réception postal, daté et signé par le titulaire.

En cas de remise contre récépissé, le titulaire signera la formule ci-dessous.

Reçu à titre de notification une copie conforme du présent marché

A _____, le

Signature du titulaire